RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

3CO AGENCY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : [redacted]

828 264 069 RCS SAINT-PIERRE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 04 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre décembre, à dix heures,

Madame Jasmine, Dany CAROUPAPOULLE demeurant au [redacted]

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10,00 (dix) euros composant le capital social de la Société **3CO AGENCY.**

Associée unique et Gérante de ladite Société.

A pris les décisions suivantes :

- Dissolution anticipée de la société,
- Nomination d'un Liquidateur et fixation de sa rémunération et détermination du cadre de sa mission,
- Délégation de pouvoirs en vue d'accomplir des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée unique décide la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable à compter de ce jour.

La Société subsistera pour les besoins de la liquidation jusqu'à la clôture de celle-ci. Durant cette période, la Dénomination sociale, suivie de la mention 'Société en liquidation', ainsi que le nom du Liquidateur devra figurer sur les actes et documents destinés aux tiers.

Le siège de la liquidation est fixé au 116 RUE JULES HERMANN 97410 SAINT PIERRE, la correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées à ladite adresse.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, Jasmine, Dany CAROUPAPOULLE demeurant au 116 RUE JULES HERMANN 97410 SAINT PIERRE décide d'exercer les fonctions de liquidateur durant la période de liquidation.

L'associée unique décide de ne pas percevoir de rémunération pour ses fonctions de liquidateur.

Le Liquidateur qui représente la Société pendant le cours de la liquidation est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

[redacted]

Il est expressément autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles, pour les besoins de la liquidation exclusivement.

Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, le Liquidateur devra établir les comptes annuels au vu de l'inventaire qu'il aura dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date et un rapport écrit rendant compte des opérations de liquidation au cours de l'exercice écoulé.

Dans les six mois de la clôture de chaque exercice, l'associée unique statuera sur les comptes annuels.

En fin de liquidation, l'associée unique constatera la clôture de la liquidation.

TROISIEME DECISION

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associée unique.

Madame Jasmine, Dany CAROUPAPOULLE
« Bon pour acceptation des fonctions de liquidateur »



